



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-300

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-300, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 66P* ».

Ce règlement vise à permettre le service de boissons alcoolisées à l'intérieur d'un établissement communautaire en modifiant la grille des spécifications de la zone 66P insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier par l'ajout de la note 1 vis-à-vis « usage spécifiquement permis », de façon à ce qu'il soit tel que montré en Annexe I dudit règlement.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 février 2019.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 27^e jour du mois de février 2019.

La greffière,


M^e Jessica BILODEAU